VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu d'un établissement d'automobiles, meubles de bureau, coffre-fort en fer, typewriter, accessoires, outils, etc., aussi les droits d'occupation.

George C. Bright vs. Arthur Marullo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,202 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et par consentement des partis, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans le local ci-après désigné, le MARDI, 10 février 1914, à 10 h. 30 du matin, la propriété suivante décrite à savoir:

Dans le local 213 à 223 rue Sud Remparts:

1—Le contenu entier, etc., de l'établissement d'automobiles dans le dit local, consistant en automobiles, camions automobiles, charrettes de moteur à gazoline, compresseur d'air, chambres à air, arbres de transmission, poulies de transmission, courroies, un poste de remplissage fixe "Bowser", outils, accessoires divers, etc.; aussi les meubles de bureau, coffre-fort en fer, ventilateur de plafond, registre McCaskey, vitrine d'exposition, une machine à écrire "Oliver", divers, etc., le tout suivant inventaire enregistré.

2—Aussi tout les droits d'occupation du dit local 213-223 rue Sud Remparts depuis la date de la vente jusqu'au 30 septembre 1914.

Saisie dans le procès ci-dessus.

CONDITIONS — Comptant.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
STAFFORD & ROBINSON, Avocats pour le demandeur.
Jan 30—fév 5 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée du Sixième District, portant les numéros municipaux 2921 et 2923 avenue Louisiane, dans l'ilet de l'avenue Claiborne et rue Magnolia et Place Belmont.

Félix J. Dreyfous vs. Meyer S. Dreifus, Receveur, The Consolidated Realty and Manufacturing Co., Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 107,007—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 19 février 1914, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No. 60 dans l'ilet W, borné par les avenues Louisiane et Claiborne, et le rue Magnolia et la place Belmont sur un croquis d'après L. Daney, ingénieur civil et voyer, daté du 6 mars 1909, joint à un acte passé devant Félix J. Dreyfous, notaire, le 7 décembre 1909, suivant lequel dit croquis le dit lot mesure 30 pieds de face à l'avenue Louisiane, même mesure à l'arrière sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.

Saisie dans le procès ci-dessus.

CONDITIONS — 1er. L'acquéreur devra payer comptant le montant de la réclamation du demandeur, actuellement due soit 200 dollars étant le montant de deux billets actuellement dus, chacun de 100 dollars et daté du 29 juillet 1913, marqués respectivement C et D payables deux et trois mois respectivement après date, ainsi que l'intérêt accru sur 2,700 dollars à 8 pour cent depuis le 29 juillet 1913 étant le montant total de quatre billets — deux de 100 dollars chacun et un billet de 2,000 dollars et le dernier de 500 dollars jusqu'à la date de la vente; honoraires d'avocat au taux de 5 pour cent sur le montant en litige, et les frais du procès et de la vente; et les taxes s'il y en a de dues sur la dite propriété et 3 dollars pour copie de l'acte.

2ème. L'acquéreur devant assumer de deux billets datés du 29 juillet 1913, un pour 2,000 dollars et l'autre pour 500 dollars les deux payables un an après date, portant 8 pour cent d'intérêt par an depuis la date de la vente.

3ème. L'acquéreur devant payer le solde de l'adjudication, s'il y en a au comptant, dans le cas ou le montant de l'adjudication ne couvrirait pas la dette entière du défendant sur la dite propriété comme il est démontré ci-dessus alors:

4ème. L'acquéreur payera comptant l'intérêt accru au taux de 8 pour cent sur les dits 2,700 dollars depuis le 29 juillet 1913, jusqu'à la date de la vente; les frais et dépenses du procès et vente les taxes dues s'il y en a sur la dite propriété les honoraires d'avocat au taux de cinq pour cent sur le montant en litige et le pro-rata provenant du net de la réclamation du demandeur pour 200 dollars actuellement dus.

5ème. L'acquéreur devant assumer le payement de deux billets, un pour 2,000 dollars et l'autre pour 500 dollars ci-dessus secondement décrit jusqu'au montant seulement du pro-rata provenant du net produit de la vente à chacun des billets l'intérêt seulement du dit pro-rata provenant à chacun des dits billets et d'après les dates comme il est deuxièmement décrit plus haut. L'acheteur de la propriété assumera et accepte toutes les obligations et stipulations comme insérés dans l'acte de vente original et hypothèque passé devant Félix J. Dreyfous, notaire, le 29 juillet 1913, enregistré au bureau de hypothèques registre 1090, folio 397.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
A. D. DANZIGER,
Avocat pour le demandeur.
Jan—16,17,23,30fév—6,13,19

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur améliorée du septième district portant le numéro municipal 7827 rue Forshey (dans l'ilet Washington (Fern) Bernadotte et Fifteenth (Olive).

Greater New Orleans Homestead Association vs. Benjamin Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans—No. 196,388—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI 12 Février 1914 à midi la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent tous les droits voies privilèges, etc., qui y appartiennent ou qui y en dependent de quelque façon, situés dans l'ancienne ville de Carollton actuellement septième district de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet 502: lequel est borné par les rues Washington (Fern) Bernadotte, Forshey et Fifteenth (Olive) les dits lots sont désignés par les numéros treize et quatorze, sur un plan dressé par C. Uncas Lewis, ingénieur civil le 3 Juillet 1893 annexé à un acte de vente de Lloyd Posey à Fred. Fletcher, passé devant Fred. Deibel notaire, le 17 Juillet 1893, les dits lots mesurent suivant le dit plan, chacun vingt cinq pieds de face à la rue Forshey sur, les profondeurs suivantes à savoir: lot numéro treize a cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles et lot numéro quatorze a une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes égales et parallèles et chacun des dits lots a vingt cinq pieds en largeur à l'arriere, les dits lots, commencent à une distance de cent cinq pieds du coin des rue Forshey et Washington et courent vers la rue Bernadotte ayant ensemble cinquante pieds de face à la rue Forshey.

Saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions — Comptant: l'acquéreur devant faire un depot de dix pour cent du montant de son enchère au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
[illegible]ONEY ET JANVIER,
[illegible]vocat pour le la demanderesse.
[illegible]an—9,10,16,23,30fév—6,13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Quatrième District, portant le numero municipal 2117 rue Magnolia, entre les rues Joséphine et Jackson.

Union Homestead Association vs. Henry Heslin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 107,021 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 mars 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui y en dépendent de quelque façon, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Jackson, Clara et Magnolia (autrefois Maunsel), désigné par le No. 7 sur un plan spécial déposé en l'étude de Robert J. Ker, ancien notaire, dans le livre des plans No. ——; lequel lot No. 7 mesure en mesure américaine trente (30') pieds de face à la rue Magnolia, trente (30') pieds de profondeur en arrière, sur une profondeur de cent vingt (120') pieds, cinq (5") pouces et une (1"') ligne entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
CARROLL, HENDERSON & CARROLL,
Avocats pour la demanderesse.
Jan 30 31—fév 6 13 20 27—mars 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée du Sixième District, portant les numéros municipaux 2917 et 2919 avenue Louisiane, dans l'ilet de l'avenue Claiborne et rues Magnolia et Belmont.

Félix J. Dreyfous vs. Meyer S. Dreifus, Receveur, The Consolidated Realty and Manufacturing Co., Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 107,006—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 19 février 1914, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No. 59 dans l'ilet W, borné par les avenuesc Louisiane et Claiborne, et les rues Magnolia et la place Belmont, sur un croquis d'après L. Daney, ingénieur civil et voyer, daté du 6 mars 1909, joint à un acte passé devant Félix J. Dreyfous, notaire, le 7 décembre 1909, suivant lequel dit croquis le dit lot mesure 30 pieds de face à l'avenue Louisiane, même mesure à l'arrière sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.

Saisie dans le procès ci-dessus.

CONDITIONS — 1er. L'acquéreur devra payer comptant le montant de la réclamation du demandeur, actuellement due soit 200 dollars étant le montant de deux billets actuellement dus, chacun de 100 dollars et daté du 29 juillet 1913, marqués respectivement A et B, payables deux et trois mois respectivement après date, ainsi que l'intérêt accru sur 2,700 dollars à 8 pour cent depuis le 29 juillet 1913 étant le montant total de quatre billets — deux de 100 dollars chacun et un billet de 1,500 dollars et le dernier de 1,000 dollars jusqu'à la date de la vente sujets à un crédit de 51.30 dollars; honoraires d'avocat au taux de 5 pour cent sur le montant en litige, et les frais du procès et de la vente; et les taxes s'il y en a de dues sur la dite propriété et 3 dollars pour copie de l'acte.

2ème. L'acquéreur devant assumer de deux billets datés du 29 juillet 1913, un pour 1,500 dollars et l'autre pour 1,000 dollars les deux payables un an après date, portant 8 pour cent d'intérêt par an depuis la date de la vente.

3ème. L'acquéreur devant payer le solde de l'adjudication, s'il y en a au comptant, dans le cas ou le montant de l'adjudication ne couvrirait pas la dette entière du défendant sur la dite propriété comme il est démontré ci-dessus alors:

4ème. L'acquéreur payera comptant l'intérêt accru au taux de 8 pour cent sur les dits 2,700 dollars depuis le 29 juillet 1913, jusqu'à la date de la vente; les frais et dépenses du procès et vente les taxes dues s'il y en a sur la dite propriété les honoraires d'avocat au taux de cinq pour cent sur le montant en litige et le pro-rata provenant du net de la vente de la réclamation du demandeur pour 200 dollars actuellement dus sujet à un crédit de 51.30 dollars.

5ème. L'acquéreur devant assumer le payement de deux billets, un pour 1,500 dollars et l'autre pour 1,000 dollars ci-dessus secondement décrit jusqu'au montant seulement du pro-rata provenant du net produit de la vente à chacun des billets l'intérêt seulement du dit pro-rata provenant à chacun des dits billets et d'après les dates comme il est deuxièmement décrit plus haut. L'acheteur de la propriété assumera et accepte toutes les obligations et stipulations comme insérés dans l'acte de vente original et hypothèque passé devant Félix J. Dreyfous, notaire, le 29 juillet 1913, enregistré au bureau de hypothèques registre 1089, folio 552.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
A. D. DANZIGER,
Avocat pour le demandeur.
Jan—16,17,23,30fév—6,13,19

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur, située à Milneburg.

Félix J. Dreyfous vs. Mme Rosie Moreau, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,811 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 19 février 1914, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

1er. Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro 2 de l'ilet No. 5286, autrefois ilet No. 36, borné par l'avenue des Champs Elysées, les rues Marigny, Colombia et Frankfort, sur un plan dressé par Louis Bringier, voyer général, en date du 16 mai 1831, et déposé parmi les archives de C. Pollock, ancien notaire en cette ville; lequel dit lot s'étend à une distance de 63 pieds 11 pouces et 5 lignes du coin de l'avenue des Champs Elysées et de la rue Colombia et mesure, en mesure française, 60 pieds de face à l'avenue des Champs Elysées sur une profondeur de 120 pieds, et, en mesure anglaise, mesure 63 pieds 11 pouces 3 lignes de face à l'avenue des Champs Elysées sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes en prorondeur entre lignes parallèles.

2ème. Un lot ou parcelle de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville à Milneburg sur le lac Pontchartrain et mesure, en mesure française (le dit lot ou parcelle de terre(60 pieds de face à la rue des Champs Elysées sur une profondeur de 120 pieds faisant face à la rue Colombia; le dit lot ou parcelle de terre est désigné par le No. 1 sur l'ilet No. 36 sur un plan dressé par Louis Bringier, voyer général, en date du 16 mai 1831, et déposé parmi les archives de C. Pollock, ancien notaire en cette ville.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
A. D. DANZIGER,
Avocat pour le demandeur.
Jan—16,23,30fév—6,13,16,19

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Premier District, portant le numéro municipal 1030 Annunciation, entre les rues Calliope et Poeyfarre.

French Market Homestead Association vs. Mme Mary Riley, épouse de Edward Zimmer, et Edward Zimmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,767 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vendre aux enchères publiques à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 mars 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Calliope, Annunciation et Poeyfarre; le dit lot est désigné par le numéro huit, sur un plan joint à un acte passé devant E. G. Gottschalck, ancien notaire, le 11 mai 1867, et mesure dix-sept pieds, deux pouces et quatre lignes de face à la rue Annonciation, douze pieds, neuf pouces et sept lignes de largeur en arrière, sur une profondeur d'environ soixante-deux pieds, cinq pouces et deux lignes sur la ligne de division du lot No. 7, et soixante-cinq pieds, sept pouces et trois lignes sur l'autre ligne de côté; ainsi que l'usage d'une allée mitoyenne de cinq pieds de largeur s'ouvrant sur la rue Poeyfarre, et mitoyenne avec ce lot et les autres.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
A. J. PETERS,
Avocat pour la demanderesse.
Jan 30—fév 6 13 20 27—mars 4 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Quatrième District, portant les numéros municipaux 2005-2007 rue Baronne, entre les rues St. Andrew et Joséphine.

The People's Homestead Association vs. Bartholomew Moran.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,938 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 19 février 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot ou parcelle de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet No. 268, borné par les rues Baronne, St. Andrew, Joséphine et Dryades, laquelle parcelle de terre est désigné par les lettres B et D sur un croquis et certificat d'arpentage dressé par J. A. D'Hemecourt, voyer, daté du 16 novembre 1876, et suivant le dit croquis le dit lot B commence a un point distant de trente pieds du coin de la rue St. Andrew et mesure 32 pieds de face à la rue Baronne sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; et la Bande D et à l'arrière du dit lot B et l'adjoignant et mesure suivant le dit croquis 9 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue St. Andrew sur une profondeur sur la ligne adjoignant le lot B de 62 pieds et une autre profondeur sur l'autre ligne de côté de 61 pieds 10 pouces et une largeur arrière de 5 pieds 2 pouces 3 lignes; la dite propriété étant connue d'après les numéros 2005-2007 rue Baronne.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
CARROLL, HENDERSON & CARROLL,
Avocats pour la demanderesse.
Jan—16,17,23,30fév—6,13,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à 12 mois de credit.
Citizens' Bank of Jeanerette vs. Patout et Burgulères.

COUR JUDICIAIRE DU 23ème DISTRICT, Paroisse de Ste Mary — No. 12,191 — En vertu d'un alias writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Judicaire du 23ème District, Paroisse de Ste Mary, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 février 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Tous les droits, titre, réclamation et demande de Patout et Burgulères et des membres individuels en ceci, Madame Marie O. S. Patout et Leufroy J. Burgulères dans et à un certain procès, No. 14812, du dossier de la Cour District des Etats-Unis, dans et pour le District Est de la Louisiane, Etat de la Louisiane, intitulé Marie O. S. Patout et Leufroy J. Burgulères, composant la maison de Patout et Burgulères vs. The American Sugar Refining Company et J. Thornwell Witherspoon.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS — Ceci étant le second et dernier encan la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur quelque soit le montant, en un crédit de douze mois, l'acquéreur fournissant une caution bonne et solvable portant intérêt au taux de 8 pour cent par an depuis la date de la vente jusqu'au paiement, l'acheteur devra quoique cela déduire du montant de son enchère et payer comptant les frais de procès et de vente soit environ 125 dollars.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
jan—25 27 28 31—fév 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Quatrième District, portant le numéro municipal 2121 rue Magnolia, entre les rues Joséphine et Jackson.

Union Homestead Association vs. Henry Heslin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,020 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 mars 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clara, Magnolia, Jackson et Joséphine, et désigné par le No. Six sur un plan spécial déposé en l'étude de R. J. Ker, notaire en cette ville, comme plan No. 13 du livre des plans No. 2, lequel lot mesure trente (30) pieds de face à la rue Magnolia, la même largeur en arrière, sur une profondeur de cent vingt (120') pieds, cinq (5") pouces et une (1"') ligne entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquereur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
CARROLL, HENDERSON & CARROLL,
Avocats pour la demanderesse.
jan 30 31—fév 6 13 20 27—mars 5

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un bail et droit d'occupation.

Imperial Realty Co. vs. Lacroix Automobile Co., Inc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,479 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, dans le local ci-après désigné, le SAMEDI, 14 février 1914, à 11 h. du matin, la propriété suivante décrite à savoir, à la porte principale de la Nouvelle Bâtisse de Cour, sur la rue Royale, entre les rues St-Louis et conti.

1—Le terme inexpiré du bail du local situé No. 1415 rue Canal, le dit bail expirant le 30 septembre 1914, le loyer étant de 150 dollars par mois, payable mensuellement, dans le cas ou le dit bail ne serait pas vendu, le dit bail sera alors offert en vente.

2—Le droit d'occupation du dit local No. 1415 rue du Canal, depuis la date de la vente jusqu'au 30 septembre 1914.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
JACQUET, HUBERT & WOLF,
Avocats pour le demandeur.
fév 3 8 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un piano de valeur.

Dwyer Piano Company vs. Peter Brand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,966 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 3 février 1914, à 10 h. 30 du matin, la propriété suivante décrite à savoir:

En mon entrepôt, No. 508-512 rue Chartres, un piano, Lehmann & Sons Modèle 197, en acajou avec tabouret et dessus de piano.

Saisie dans le procès ci-dessus.

CONDITIONS—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil Paroisse d'Orléans.
HALL, MONROE & LEMANN,
JOSEPH MONTGOMERY,
Avocats pour la demanderesse.
jan—23,28fév—3

ANNONCE JUDICIARE.

Vente de propriétés de valeur du Troisième District.

F. D. Charbonnet vs. The Consolidated Realty and Manufacturing Co., Ltd., Meyer S. Dreifus, Receveur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,818 — En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI 19 février 1914, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

1er. Ilet No. 26, ou 710, est borné par les rues Forstall, Lizardi, Prosper (actuellement N. Derbigny) et N. Claiborne.

2. Ilet No. 27, ou 811, est borné par les rues Forstall, Lizardi, Prosper (actuellement N. Derbigny) et Solidelle (actuellement N. Roman).

3. Ilet No. 30, ou 844, est borné par les rues Forstall, Lizardi, Solidelle (actuellement N. Roman) et Joséphine (actuellement N. Prieur).

4. Ilet No. 31, ou 952, est borné par les rues Forstall, Lizardi, Joséphine (actuellement N. Prieur), et Celestine (actuellement N. Johnson).

5. Ilet No. 34, ou 986, est borné par les rues Forstall, Lizardi, Celestine (actuellement N Johnson) et Genius (actuellement N. Galvez).

6. Ilet No. 35, ou 1098, est borné par les rues Forstall, Lizardi, Genius (actuellement N. Galvez) et Liberal (actuellement N. Miro).

7. Ilet No. 38, ou 1133, est borné par les rues Forstall, Lizardi, Liberal (actuellement N. Miro) et Force (actuellement N. Tonti).

8. Ilet No. 39, ou 1249, est borné par les rues Forstall, Lizardi, Force (actuellement N. Tonti) et Virtue (actuellement N. Rocheblave).

9. Ilet No. 42, ou 1287, est borné par les rues Forstall, Lizardi, Virtue (actuellement N. Rocheblave) et Magistrate (actuellement N. Dorgenois).

10. Ilet No. 43, ou 1418, est borné par les rues Forstall, Lizardi, Magistrate (actuellement N. Dorgenois) et Law.

11. Ilet No. 46, ou 1457, est borné par les rues Forstall, Lizardi et Law et Florida Walk.

12. Onze certains lots vacants de terre ou parcelle ou part d'ilets, ainsi que tous les droits, voies ou privilèges servitudes et avantages qui y en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon y compris tous les droits de prescriptions qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, toutes faisant face à la rue Forstall et mesurent chacun trois cent quarante et un pieds quatre pouces et trois lignes de face à la rue Forstall sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante et onze pieds six lignes et font parties d'une étendue de terre autrefois connue sous le nom d'étendue Lizardi.

Le premier de cette étendue de terre est situé dans l'Ilet 711, borné par les rues Forstall, Reynes, Nord Claiborne et Nord Derbigny et les autres dix (10) parcelles de terre sont situés dans dix (10) ilets compris entre les rues Forstall et Reynes et s'étendent en profondeur sur la promenade Florida, désigné sur le cadastre municipal des assesseurs de l'Etat par les numéros 810, 845, 951, 987, 1097, 1134, 1248, 1288, 1417 et 1458; tous étant les mêmes onze parcelle de terre plus complètement décrites dans l'acte de vente par Manuel Gomez de Lizardi et Joseph Numa Charbonnet, passé devant Théodore Gayol, notaire, le 8 décembre 1869.

Les bâtisses et améliorations actuellement situées sur les propriétés ci-dessus décrites ne sont pas comprises dans la vente des dites propriétés.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS — 1er. L'acquéreur devant payer au comptant le montant de la réclamation des demandeurs étant un billet de 2,500 dollars daté du 6 mars 1913, payable 8 mois après date, portant intérêt au taux de 6 pour cent par an depuis date jusqu'au paiement garanti par hypothèque du vendeur sur la propriété prédité; aussi 5 pour cent sur le principal et intérêt du dit billet pour honoraires d'avocats le cout et dépens du procès et vente et les taxes s'il y en a de dues sur la dite propriété.

2. L'acquéreur devant assumer le paiement des billets suivants garantis par la même hypothèque de vendeur le billet accepté premièrement à tous, datés du 6 mars 1913, et portant l'intérêt depuis leur date d'émission au taux de 6 pour cent par an depuis leur date jusqu'au paiement à savoir, deux billets de 2,500 dollars chacun payables respectivement à 11 et 14 mois après date, quatre billets de 5,000 dollars chacun payable respectivement 1, 2, 3 et 4 ans après date, l'intérêt sur les dits billets du jour de la vente étant assumé par l'acquéreur.

3. Et le solde du prix de l'adjudication, s'il y en a, au comptant. Dans le cas ou le montant de l'adjudication ne couvrirait pas la réclamation du demandeur dûs sur la dite propriété comme il est annoncé plus haut alors:

4. L'acquéreur devra payer comptant les honoraires d'avocat et les frais du procès et de vente et les taxes s'il y en a de dues sur la dite propriété et aussi le pro-rata accru du net produit de la vente du billet de 2,500 dollars déjà du ci-dessus premièrement décrit.

5. Et l'acquéreur assumera le paiement des 6 divers billets ci-dessus secondement décrits jusqu'au montant seulement du pro-rata de chacun d'eux au montant du produit net de la vente pour l'intérêt seulement sur le pro-rata depuis la date de la vente jusqu'au paiement au taux de 6 pour cent par an.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil Paroisse d'Orléans.
CHARLES LOUQUE,
Avocat pour le demandeur.
jan—16,17,23,30fév—6,13,18,19

L'ABEILLE DE LA Nouvelle-Orléans

TROIS EDITIONS DISTINCTES

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE.

POUR LES ETATS-UNIS, CANADA, MEXIQUE ET CUBA, PORT COMPRIS:

$9.00-Un An | $4.50-6 Mois | $2 25-3 Mois | $0.75-1 Mois

POUR L'ETRANGER, PORT COMPRIS:

$12 15-Un An | $6.10-6 Mois | $3.05-3 Mois | $1.05-1 Mois

EDITION HEBDOMADAIRE,

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

POUR LES ETATS-UNIS, LE MEXIQUE ET CUBA, PORT COMPRIS:

$3. - - Un An | $1 50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 M

LE CANADA ET L'ETRANGER

$4.00 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.35 - - 4 Mois

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

EDITION DU DIMANCHE

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express